Le patrimoine, une expertise transversale chez Cerfrance Poitou-Charentes

vendredi 22 mars 2019, par lpe

Thomas Barbereau est responsable du pôle patrimoine de Cerfrance pour les quatre départements du Poitou et des Charentes. Il anime l’activité d’une équipe de 13 conseillers à même d’apporter un conseil neutre et actualisé aux quelques 12800 clients et même au-delà. Il nous présente cette activité, de plus en plus sollicitée.

« Nous intervenons de manière périphérique par rapport aux missions classiques d’expertise comptable et de conseil aux entreprises, au même titre que nos collègues spécialistes du juridique, du social ou de l’informatique. Contrairement à ce que l’on pourrait penser, cette activité du conseil patrimonial a été lancée il y a près 30 ans déjà par Jean-Marc Pousin qui est aujourd’hui référent technique national du réseau Cerfrance. Il est également l’un des auteurs-fondateurs de la revue Atout + Finances, mensuel sur l’information financière et patrimoniale à destination de l’ensemble des clients du réseau Cerfrance.

Notre atout : la connaissance pointue de l’entreprise et des enjeux patrimoniaux du dirigeant. Nous travaillons auprès d’un large panel de professionnels : professions libérales, commerçants, artisans, agriculteurs…
De plus, **nous n’avons pas de produits de placement à vendre, nous intervenons donc en toute neutralité**, en appuyant notre démarche sur la pédagogie et la compréhension : c’est notre ADN. Ce que nous proposons à nos clients, c’est un accompagnement sur le long terme (de la création à la transmission du patrimoine privé et professionnel) en cohérence avec leurs attentes afin d’éviter les schémas au gré des seules mesures fiscales. Nous incitons donc nos clients à être dans l’anticipation pour mieux piloter leur patrimoine. Il peut y avoir des problématiques patrimoniales dès l’installation !

Notre offre d’accompagnement patrimonial vise donc tout à chacun. L’important c’est la récurrence de nos échanges dans la durée. A cet effet nous sommes amenés à travailler en étroite collaboration avec les autres conseils de nos clients : banquiers, assureurs, avocats, notaires…
Aussi bien sur les marchés financiers que sur l’environnement juridique et fiscal, les choses évoluent rapidement au gré des lois de finances successives et de la jurisprudence. Nos clients peuvent alors se sentir un peu perdus. Notre rôle est d’**apporter une vision claire en anticipant les évolutions de demain** et en proposant les stratégies pertinentes.

Conduire le client à piloter son patrimoine en connaissance de cause

Notre ambition est de pouvoir proposer un conseil patrimonial avisé à l’ensemble de nos clients, c’est pourquoi notre équipe s’étoffe encore un peu plus chaque année. Nos conseillers sont à la fois des spécialistes, diplômés d’un master en gestion de patrimoine et des conseillers qui disposent d’une parfaite

maîtrise des problématiques de la gestion d’entreprise. Nous entretenons également en interne et en externe une politique de formation conséquente visant à actualiser les connaissances et compétences de nos collaborateurs.

Une mission réussie est celle à l’issue de laquelle le client prend sa décision en connaissance de cause. Notre objectif est de rendre nos clients acteurs de la gestion de leur patrimoine.

Nous pouvons résumer notre action en 4 niveaux d’intervention :
- l’information du client,
- la formation que nous pouvons lui apporter lors de journées dédiées grâce à un catalogue complet,
- le suivi et l’accompagnement tout au long de sa carrière professionnelle et de sa retraite,
- et enfin les interventions sur des problématiques plus spécifiques (bilan, audit). Sur ce dernier sujet, nous sommes d’ailleurs régulièrement amenés à élargir notre périmètre d’intervention sur des dossiers à forts enjeux ainsi que sur des problématiques patrimoniales de clients particuliers. Notre expertise est reconnue. »

Plus : www.cerfrance.fr

CERFRANCE
POITOU-CHARENTES

Publi-information